



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

contact@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 03 avril 2023

Apprentissage dans la fonction publique FO revendique de vrais droits pour un vrai recrutement

La Première ministre, dans une circulaire publiée le 15 mars 2023, fixe de nouveaux objectifs de recrutement d'apprentis dans les 3 versants de la Fonction Publique pour les années 2023-2026 : 63 677 dans la fonction publique d'Etat, 10 503 dans l'hospitalière. Pour la Fonction Publique Territoriale, les nouveaux objectifs seront fixés par une convention triennale signée entre l'Etat, le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et France compétences. L'objectif de 2022 était de 12 000 recrutements pour la Fonction Publique Territoriale.

Les employeurs publics devront également assurer l'accompagnement des apprentis vers l'emploi titulaire ou contractuel.

L'objectif de ce renforcement d'accueil d'apprentis nous interroge, surtout à la suite des propos tenus par le ministre Stanislas Guérini, le 23 mars 2023 lors de l'Université 21 sur la diversité organisée par le club 21e siècle au Cese. Il y a fait part de son souhait de vouloir faire de l'apprentissage une voie de pré-recrutement pour 2023-2026.

Même si l'objectif annoncé de 2021-2022 de recruter 15 000 nouveaux apprentis dans la Fonction Publique d'Etat était de répondre aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes à la suite de la crise sanitaire, FO refuse que ce renforcement d'accueil d'apprentis se substitue au concours qui doit rester l'outil principal de recrutement car il assure la neutralité d'accès à la Fonction Publique. De plus, le risque est grand de voir une nouvelle voie de pré recrutement de contractuels à moindre coût.

FO condamne cette annonce, faite en dehors de toute concertation et en pleine période de mobilisation contre la réforme des retraites. Pour FO, ce sujet doit être inscrit dans le bloc de l'agenda social des carrières et rémunérations.

Pour FO, la Fonction Publique doit offrir aux jeunes de réelles perspectives de carrières et salariales. La question de l'attractivité et de fidélisation des jeunes apprentis dans la fonction publique est avant tout la volonté d'une politique de titularisation.

Pour FO, ceux-ci doivent bénéficier d'une aide accrue pour la préparation et l'accès au concours.